

# A quoi ressemblait-elle il y a un siècle?

**Moutier** Le Musée du tour automatique et d'histoire organise pour la quatrième fois une soirée lecture autour de la Prévôté d'il y a 100 ans, le 27 mars prochain. Nouveauté, elle se tiendra au restaurant Les Deux Tours.

Matthieu Hofmann

Il n'a pas fallu attendre 1949 et la construction de la piscine municipale pour que les Prévôtis puissent profiter des joies de la baignade entre amis. En effet, un barrage construit en 1923 sur la Rauss et à l'initiative de l'industriel Joseph Petermann avait alors fait naître un bassin de 80 m de long pour 2,5 m de profondeur. De quoi déjà se faire plaisir, assurément.

«Quand la sonnerie de fin de journée retentissait, les enfants devaient laisser la place aux travailleurs», détaille Stéphane Froidevaux, conservateur du Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier (MTAH). «Mais c'était une piscine exclusivement masculine.» Les dames, elles, allaient faire trempette à quelques centaines de là, dans la Birse, au début des gorges de Moutier, à peine plus loin que l'actuel restaurant du même nom.

## Le surplus mis de côté

Si celle-ci tourne autour du barbotage, il y aura pléthore d'anecdotes et autres petites histoires prévôtises à découvrir lors de la prochaine soirée lecture «Moutier en 1922-1923: Quoi de neuf il y a 100 ans?» mise sur pied par le MTAH le 27 mars prochain dès 19h. «Notre bénévole, Evelyne Petignat, n'a sélectionné que le plus croustillant», promet Stéphane Froidevaux. «Nous découvrirons ce qui s'écrivait dans les journaux régionaux il y a 100 ans.» Note à celui qui organisera, le siècle prochain, la soirée «Quoi de neuf il y a 200 ans?», le musée a soigneusement archivé tout ce qui n'avait pas été choisi pour cet événement.

Aucun besoin de se mouiller la nuque pour profiter de ce



Le Cheval-Blanc en 1925. Nul doute que la soirée lecture organisée par le Musée du tour automatique et d'histoire reviendra sur ce bâtiment emblématique de la Prévôté.

Musée du tour automatique et d'histoire

dernier. Seul prérequis, l'envie. «Si vous souhaitez presque tout savoir sur la Prévôté d'il y a un siècle, réservez votre place», s'enthousiasme le conservateur. Si un argument supplémentaire était nécessaire, on avancera que l'animation de la soirée sera assurée par un truculent binôme du cru, à savoir le musicien Gaétan Lab et le rédacteur en chef de RJB, Olivier Zahno. Un plaisir des oreilles mais également des yeux puisque les deux compères seront vêtus en costume d'époque.

## Que du neuf, de l'original

Pas de changement à l'animation mais un déménagement, par

contre. Après deux passages par le restaurant de l'Indus et un, esthétiquement moins concluant, par la Societ'Halle, le MTAH s'exportera d'à peine de quelques mètres, au restaurant Les Deux Tours. Un écrin idéal dans lequel Stéphane Froidevaux, en préambule de soirée et comme lors des précédentes éditions, fera l'histoire du quartier dans lequel se tient la soirée. Pas de panique pour ceux qui étaient là lors des lectures à l'Indus et qui craindraient qu'on ne répète ce qui s'est dit alors, le conservateur ne promet que nouveautés et originalité.

Comme à chaque fois, la présentation sera largement ap-

puyée par un diaporama bien fourni de clichés anciens de la ville, des publicités de l'époque ou la liste des commerces prévôtis de 1923. On pourra notamment apprendre que les amateurs de cervelas avaient alors huit boucheries différentes où faire leur choix, restera à savoir si les meilleurs de Suisse s'y trouvaient déjà. Joies du palais encore, deux menus différents sont au choix. Les réservations se font jusqu'au 20 mars en prenant contact avec le MTAH par appel ou e-mail.

## A Belprahon le 7 mars

A noter que l'archiviste ve-

delette du MTAH, Jean-Claude Chevalier, proposera, lui, un voyage historique en Prévôté, «Les commerces disparus», le 7 mars à 20h à la salle communale de Belprahon. La soirée est organisée par le comité culturel du village. «On parlera des commerces de Moutier mais aussi du Grand Val», termine l'archiviste.

Enfin, la quatrième zone des panneaux historiques servant à valoriser le patrimoine historique de la ville germera prochainement en Prévôté. «Ce sera le quartier de la gare», glisse Stéphane Froidevaux. «Du collège de la Poste à la station Coop, une zone très riche en histoire(s).»

## Des rénovations ce printemps

«Le conseil de fondation du Musée du tour automatique et d'histoire (MTAH) a étudié plusieurs projets pour l'avenir du musée durant ces dernières années», explique Francis Koller, président du dit conseil. «Finalement, il s'est avéré que l'endroit idéal est la villa Junker. Ce bâtiment historique offre le meilleur écrin pour présenter l'histoire industrielle locale.» Ainsi, pas de démenagement mais des rénovations qui débiteront ce printemps.

En ce sens, un projet devisé à 770'000 fr. a été finalisé en mars 2024. «Il s'agit d'une rénovation complète intérieure et extérieure. Le bâtiment datant de 1895, il montre des signes de fatigue», développe le président. «Un ascenseur sera construit, il permettra aux personnes à mobilité réduite de visiter facilement tous les étages du musée.» Dans un premier temps, ce printemps donc, on s'attaquera à la partie extérieure du bâtiment, pour un montant de 275'000 fr. compris dans les 770'000 fr. totaux. La Municipalité de Moutier avait accepté un crédit de près d'un demi-million de francs en 2013, reste donc à trouver quelque 250'000 fr.

«Dans le Jura, les financements de projets tels que le nôtre passe par la Loterie romande», explique Francis Koller. «Nous avons dernièrement participé à une séance d'information durant laquelle nous y avons été informé des démarches à faire pour déposer une demande de soutien», détaille-t-il. «Nous nous sommes immédiatement mis au travail en vue de constituer un dossier.»

## Peine confirmée pour une tentative d'assassinat

**Brügg** En 2021, un homme aurait étranglé son ex-femme dans le Seeland dans le but de la tuer. Le Tribunal fédéral confirme désormais le jugement de la Cour suprême, qui prévoit 10 ans de prison.

Début 2021, un homme a attiré son ex-femme dans un endroit isolé, prétextant vouloir lui remettre leur fils. Mais, à la place, il s'est présenté seul, muni d'une sangle avec une ceinture en tissu et la bretelle d'un étui pour ordinateur portable. Muni de celle-là et d'un couteau. C'est la conclusion à laquelle est parvenu le Tribunal régional Jura bernois-Seeland, en 2022. Selon ce dernier, l'intention de l'homme était clairement de tuer son ex-femme. En conséquence, il a été condamné en première instance à sept ans

et demi de prison pour tentative d'homicide volontaire.

## Condamnation en appel et amende supplémentaire

Un témoin, passant en voiture, aurait joué un rôle crucial dans cette affaire. En apercevant la femme «en difficulté», il a fait demi-tour. Lorsqu'elle a couru vers lui en criant, il l'a secourue et l'a emmenée en sécurité. Toutefois, le prévenu kosovar a fait appel de sa condamnation, niant avoir tenté d'étrangler son ex-épouse ou d'avoir eu l'intention de l'éliminer. «Si j'a-

vais vraiment voulu la tuer, je l'aurais fait», a-t-il affirmé lors de son procès.

L'affaire a ensuite été portée devant la Cour suprême du canton de Berne. Contrairement au jugement de première instance, l'ex-femme n'a pas plaidé la tentative d'homicide volontaire, mais la tentative de meurtre. Le Tribunal de deuxième instance a adopté la même position que la victime, et, en juillet 2023, a condamné l'homme à une peine de 10 ans de détention, suivie d'une expulsion du territoire pour une durée de 10 ans également, ainsi qu'à une amende pour tentative de meurtre et autres délits, selon le Tribunal fédéral.

D'autres délits retenus figuraient également à son ac-

tif, comme la tentative de contrainte, les dommages à la propriété, la violation de domicile et des insultes répétées. L'amende totale s'est élevée à 26'300 fr., auxquels s'ajoutent les frais de thérapie éventuels pour la victime.

Le Tribunal fédéral indique, ce mardi, que tous les griefs du recourant sont rejetés. Ce dernier contestait notamment la qualification d'assassinat et réclamait la levée de l'expulsion. La 1re Cour de droit pénal s'est ralliée à l'instance précédente sur tous les points. A noter qu'une autre procédure est en cours concernant une agression commise par le condamné contre son fils de 9 ans lors d'une visite en prison. *ats-lwi-fga*

## SMN n'investira pas dans le futur Centre hospitalier

**Brügg** Selon le «SonntagsBlick», Swiss Medical Network serait intéressé à participer au financement du futur hôpital biennois, une information que l'entreprise dément.

Selon le «SonntagsBlick», repris par la version francophone de blick.ch, Swiss Medical Network (SMN) serait très intéressé par le financement de la construction du nouveau Centre hospitalier de Bienne, à Brügg, dont le coût est estimé à 250 millions de francs. Contacté, SMN dément «formellement cette in-

formation. Nous n'avons pas de contact pour cette demande de financement», relève la chargée de communication de l'entreprise privée à RJB, ce qu'appuie Raymond Loretan, président exécutif du Conseil d'administration.

De son côté, le Centre hospitalier de Bienne évoque une confusion. «SMN n'est pas une entreprise qui construit des hôpitaux», précise son directeur, Kristian Schneider. Il ajoute qu'une société immobilière se montre potentiellement intéressée. L'hôpital de Bienne n'est pas fixé sur un modèle de financement, et il est actuellement trop tôt pour donner de plus amples détails, souligne le directeur. *los-aga*